



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 septembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°39 B/

OBJET :

AMENAGEMENT

RENOVATION DES  
BERGES DE LA  
RIVE GAUCHE DE  
L'ALLIER ENTRE  
LA BOUCLE DES  
ISLES ET LE PONT  
DE L'EUROPE

BILAN DE LA  
CONCERTATION  
PREALABLE

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 OCT. 2017

Publiée ou notifiée

le : - 5 OCT. 2017

Monsieur le Président,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

**Vu** les compétences de Vichy Communauté en matière d'aménagement du territoire et de prévention du risque inondations,

**Vu** l'arrêté n° DA 2017.111 du 10 août 2017 de Monsieur le Président définissant les conditions de la concertation préalable au sens du Code de l'Urbanisme,

**Vu** le dossier de présentation du projet soumis à la concertation,

**Considérant** que la concertation préalable réalisée du 25 août au 25 septembre 2017, avec notamment la réunion publique du 6 septembre, a révélé un accueil globalement très favorable du projet et a permis d'en tirer le bilan ci-annexé,

**Propose** au Conseil Communautaire :

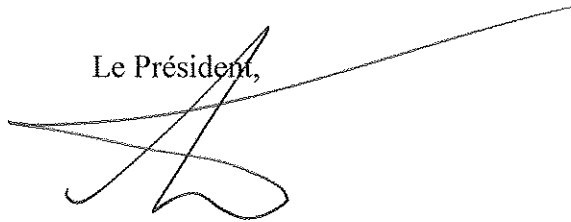
- d'approuver le bilan de la concertation et d'en tenir compte dans les phases de conception du projet qui vont suivre

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
Le 28 septembre 2017.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET



Rénovation et embellissement de la rive gauche du Lac d'Allier  
(de la Boucle des Isles au pont de l'Europe).

## Bilan de la concertation préalable

Période du 25 août au 25 septembre 2017



9 Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 Vichy Cedex - Tél. : 04 70 96 57 00 - Fax : 04 70 96 57 10 - [accueil@vichy-communaute.fr](mailto:accueil@vichy-communaute.fr)  
[www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)

# Sommaire

Préambule	3
Descriptif sommaire du projet	4
Modalités de la concertation préalable	6
Bilan synthétique de la concertation	8
• Sporting tennis	8
• Sporting club de golf de Vichy	8
• Société des Courses	9
• Restaurants et campings rive gauche	10
• Associations environnementales (FRANE Fédération Allier Nature, CEN Allier)	10
• Associations de pêcheurs	11
• Associations sportives (Bellerive Kayak, Club d'aviron)	12
• Riverains	13
• Grand public	13
Annexes	15
• Tableau des réunions	16
• Compte-rendu de la rencontre avec le sporting Tennis	18
• Compte-rendu de la rencontre avec le sporting club de golf	19
• Compte-rendu de la rencontre avec société des courses	20
• Compte-rendu de la rencontre avec le CEN Allier	21
• Compte-rendu de la rencontre avec la Fédération Allier Nature et la FRANE	23
• Compte-rendu de la rencontre avec Bellerive Kayak	25
• Compte-rendu des rencontres avec les riverains de la Boucle des Isles	26
• Extrait du journal La Montagne du 5 septembre 2017	28
• Extrait du journal La Montagne du 8 septembre 2017	29
• Extrait du journal La Semaine de l'Allier du 14 septembre 2017	30
• Contenu du registre mis à disposition en mairie de Vichy	31
• Contenu du registre mis à disposition en mairie de Bellerive-sur-Allier	32
• Contenu du registre mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Vichy	34
• Contributions par message électronique	35
• Avis formulés sur Facebook	36

## Préambule

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, de par son importance, le projet de rénovation et d'embellissement des berges rive gauche du lac d'Allier (entre la boucle des Isles et le pont de l'Europe) a fait l'objet d'une concertation préalable.

Le présent document vise à tirer le bilan de cette concertation pour en tenir compte dans la conception du projet.

## Descriptif sommaire du projet

A l'instar de ce qui a déjà été réalisé en rive droite de la rivière Allier côté Vichy avec l'aménagement des berges et plages, le grand projet d'aménagement de la rive gauche côté Bellerive-sur-Allier a pour objectifs :

- le développement des activités de loisirs et de tourisme,
- la réduction de l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial
- le renforcement de l'attractivité de l'agglomération et de la commune de Bellerive-sur-Allier en particulier.

En ce sens, la circulation automobile près de la Boucle des Isles sera éloignée de la berge, grâce à la création de parkings à l'arrière des restaurants et des campings existants, pour permettre la transformation de la berge au profit des piétons et cyclistes. L'aménagement paysager de qualité qui sera réalisé permettra également une renaturation de la rive en harmonie avec le milieu aquatique et le fonctionnement de la rivière.

Ce sera le cas aussi pour la confluence du ruisseau du Sarmon (entre l'avenue de Vichy et le Sporting Club), dont la mise en valeur constituera le premier acte de la création d'une coulée verte reliant le centre de Bellerive au bord du plan d'eau.

Quant à la partie de la rive entre le pont de Bellerive-sur-Allier (pont Aristide-Briand) et le pont de l'Europe, elle sera totalement transformée : la promenade et son mur de quai en béton aujourd'hui très dégradés feront place à une berge plus naturelle et propice, comme en rive droite côté Vichy, à l'installation d'une végétation spécifique et adaptée aux bords de cours d'eau (plantes héliophytes notamment).

Cette nouvelle grande promenade paysagée de plus de 5 km le long de la rivière, s'inscrit aussi à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (de Brioude à Vichy en passant par Clermont-Ferrand). Elle sera partie intégrante de la voie verte régionale de découverte de la rivière Allier qui traversera à terme l'ensemble du territoire de Vichy Communauté sur 27 km (de St-Yorre/Mariol à St-Germain-des-Fossés/ Billy).

Ce grand projet sera réalisé à l'occasion de la très importante opération de curage de la retenue du plan d'eau de Vichy prévue entre octobre 2018 et mars 2019. Il bénéficiera ainsi de conditions de chantier plus favorables et plus économiques grâce au plan d'eau abaissé.

Le curage du plan d'eau a été précédé de la réalisation sur une année entière d'un important programme de recherche, confié à la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université d'Auvergne, pour une gestion plus durable du barrage et de sa retenue. C'est à la suite de cette expertise scientifique pluridisciplinaire que la Ville de Vichy a décidé d'équiper le site du Lac d'Allier de quatre stations automatiques de mesure, permettant d'évaluer en continu la qualité des eaux entrant et sortant du plan d'eau, et de deux préleveurs automatiques destinés à compléter

régulièrement les données obtenues par des analyses plus ciblées. Cet équipement, qui devrait permettre dans l'avenir de gérer plus finement les mouvements des vannes du barrage, sera très utile lors des travaux de curage pour en limiter les impacts sur la rivière.

En parallèle, la Ville de Vichy poursuit la rénovation du pont-barrage avec un programme de remplacement des 6 vannes-clapets qu'il reste à changer, la mise à neuf de tous les organes de manœuvre (qui permettent d'abaisser et de relever les clapets de la retenue) et la rénovation du génie civil. Si la vidange du plan d'eau n'est pas nécessaire pour procéder au changement des vannes, sa réalisation prévue à l'automne 2018-2019 facilitera les travaux dont le programme prévoit le remplacement de deux vannes par an. Pour cette importante opération, la Ville de Vichy prévoit une enveloppe de 14 millions d'euros qui s'ajoute au financement du curage du plan d'eau et à sa participation financière pour l'aménagement des berges.

Pour le curage du plan d'eau et la rénovation du pont barrage, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Vichy avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (pour les stations de mesure de la qualité de l'eau et pour l'étude de caractérisation des sédiments et du transport solide de la rivière).

Pour l'aménagement des berges de la rive gauche :

- Maîtres d'ouvrage : Vichy Communauté et les villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier
- Maîtrise d'œuvre du projet : équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence Axe Saône

Le projet sera réalisé avec le soutien de l'Union Européenne, l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le contrat territorial Val d'Allier Alluvial, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Allier et l'Établissement Public Loire.



## Modalités de la concertation préalable

Afin de permettre à tous, habitants et visiteurs, de prendre connaissance de ces projets et d'émettre éventuellement des observations et suggestions, une concertation préalable a été ouverte du 25 août au 25 septembre 2017.

A compter du 25 août, le dossier de concertation préalable était également disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr).

Un dossier de présentation des principes du projet et un registre d'observations étaient également à la disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, ainsi qu'en mairies de Bellerive-sur-Allier et de Vichy, aux heures d'ouverture respectives de ces trois collectivités. Les registres d'observations ont reçu 2 observations à l'hôtel d'agglomération, aucune observation à la mairie de Vichy et 3 observations à la mairie de Bellerive-sur-Allier

Une adresse mail spécifique ([rivegaucheallier@vichy-communaute.fr](mailto:rivegaucheallier@vichy-communaute.fr)) a permis au public de déposer des contributions de manière dématérialisée. 5 contributions par e-mails ont été reçues sur cette adresse.

L'ouverture de la concertation préalable a fait l'objet d'une information sur différentes pages Facebook dont celle de Vichy Communauté et la ville de Vichy déclenchant en retour 88 messages pris en compte dans le présent bilan.

Il est à noter que le projet a fait l'objet de mesures de concertation en continu depuis son lancement en février 2016. Cette concertation s'est faite d'abord dans un cadre restreint avec les acteurs économiques ou utilisateurs du site. Des réunions spécifiques avec des acteurs ciblés se sont tenues (cf. liste de ces réunions en annexe)



De plus, le comité technique et le comité de pilotage du projet se sont réunis à de nombreuses reprises :

- Réunion de démarrage : février 2016
- Rencontre terrain avec les acteurs et gestionnaires de site faisant l'objet d'une analyse de vulnérabilité spécifique : centre commercial Carré d'As, usine de production d'eau potable, ancien stade nautique : 25 mars 2016
- Réunion spécifique avec les APPMA locales et la fédération de pêche : 3 avril
- Comité technique/comité de pilotage : 3 mai 2016
- Comité technique : 7 juillet 2016
- Comité technique : 17 novembre 2016
- Comité de pilotage : 1<sup>er</sup> décembre 2016
- Comité de pilotage de la boucle des Isles : 8 juin 2017

Ces réunions des comités ont également permis de concerter les acteurs concernés puisqu'ils regroupent les partenaires techniques, institutionnels et financiers du projet et notamment :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Le Département de l'Allier,
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Les communes concernées,
- L'Etablissement public Loire,
- Le Conservatoire des Espaces naturels de l'Allier,
- La Fédération de pêche de l'Allier,
- La Ligue pour la protection des Oiseaux

Dans le cadre de la concertation préalable ouverte à compter du 25 août, une réunion publique de présentation et d'échange sur le projet et ses enjeux, s'est déroulée le mercredi 6 septembre à 20h, à la Tour des Juges au Centre omnisports de Vichy, à Bellerive-sur-Allier.

Le projet a fait l'objet d'un communiqué de presse repris par la presse locale pour annoncer l'ouverture de la concertation préalable et la date et le lieu de la réunion publique. Cette réunion a attiré plus d'une centaine de personnes.

## Bilan synthétique de la concertation

### Sporting tennis

Le propriétaire gérant exprime son intérêt pour le projet et sa satisfaction que la décision ait été prise de réaliser, au cours d'une même opération, les travaux d'aménagement de l'ensemble de la rive gauche du Lac d'Allier depuis la Boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe.

Deux objectifs particuliers sont identifiés dans les interactions entre le projet public et le projet de développement du Sporting :

- 1°) La renaturation du Sarmon et de sa confluence, entre l'avenue de Vichy et l'Allier, dont la mise en valeur paysagère devrait permettre au Sporting de bénéficier d'une façade plus flatteuse sur l'artère majeure de la tête de pont, tout en amorçant la coulée verte souhaitée par la commune de Bellerive.
- 2°) L'ouverture du site du Sporting sur la grande promenade sur berge (voie verte régionale de découverte de l'Allier), qui sera de nature à favoriser son développement et son attractivité auprès d'un public élargi.

Sur le 1er point, monsieur Corrazzin est préoccupé par la nécessité, qui apparaît à l'examen des plans présentés, de remettre en question le parcours d'accrobranche existant (qui constitue une ressource significative), du fait de la suppression de certains grands arbres prévue dans le projet de renaturation du Sarmon. Il conviendra d'étudier la possibilité de reconstituer éventuellement ce parcours d'accrobranche dans le cadre de la réalisation du projet.

Sur le 2ème point, le gérant du Sporting confirme son accord sur les dispositions de principes proposées par l'avant-projet pour créer une terrasse entre le restaurant et la promenade, qui formerait une placette, agrémentée d'un nouvel embarcadère, afin d'animer la promenade tout en offrant des perspectives de développement à l'activité commerciale. Il conviendra d'affiner cette proposition d'aménagement et de déterminer les parts publique et privée des investissements nécessaires.

### Sporting Club Golf de Vichy

Les représentants du Sporting Club de Golf jugent globalement très satisfaisant le projet, et adhèrent totalement à la politique de mise en valeur du site du Lac d'Allier déjà engagée avec l'aménagement de sa rive droite par la Ville de Vichy.

Le projet d'aménagement de la promenade publique représente une bonne occasion pour revoir les relations entre celle-ci et le parc du golf, notamment sur le plan de la sécurité (chutes de balles sur l'espace public) et sur celui de la co-visibilité. D'une façon générale, il conviendra de veiller au maintien du rideau d'arbres qui protège la promenade des balles de golf perdues et de privilégier des ouvertures visuelles sur le golf dans les secteurs de départ (exemple: départs N°1 et N°18)

Le secteur de la promenade situé au droit du club-house, qui ne présente aucun risque de projection de balles, méritera une attention particulière et un aménagement à étudier en concertation avec les responsables du golf, avec deux orientations principales:

1°) éviter que les promeneurs puissent entrer sans contrôle dans l'enceinte du golf et risquent de s'aventurer à traverser son parc,

2°) ouvrir visuellement le site pour donner une meilleure visibilité au golf et mettre en valeur son club-house dans le nouveau cadre paysager du front des parcs sportifs sur l'Allier.

Dans tous les cas, le portillon d'accès au golf mériterait d'être relocalisé au droit de l'allée située entre les bureaux et le club-house, afin d'éviter que les visiteurs soient tentés de traverser le putting-green.

La question est posée quant à l'opportunité de développer l'activité du bar-restaurant du club-house au contact de la promenade et de son futur public. Cette éventualité d'aménager en conséquence l'espace public de la promenade et sa relation à l'espace privatif du golf aurait pour double objectif de développer la recette commerciale, au bénéfice de son gérant et de l'association qui en est propriétaire, et de contribuer à l'animation de la promenade et de la voie verte régionale de découverte de l'Allier qui l'empruntera. Les responsables du club réfléchiront à la réponse qu'ils souhaitent apporter à cette question.

En termes de réseaux, il serait d'intérêt de desservir en fibre optique les bureaux du sporting et son club-house, dans le cas où un réseau de ce type serait installé à l'occasion des travaux d'aménagement de la promenade.

Il sera souhaitable de conserver un embarcadère devant le club-house dans l'aménagement de la promenade, autant pour la desserte du golf en bateau depuis la rive droite, en particulier depuis l'hôtel des Célestins, que pour une éventuelle évolution du parcours de "La Mouette" en boucle autour du plan d'eau.

## **Hippodrome – société des courses**

Le projet est jugé globalement très satisfaisant par la Société des courses, qui adhère totalement à la politique de mise en valeur du site du Lac d'Allier déjà engagée avec l'aménagement de sa rive droite

Il apparaît judicieux de déplacer l'accès piétonnier permettant, lors des manifestations organisées par l'hippodrome, d'accéder à celui-ci depuis la berge de rive gauche, ainsi que depuis la rive droite en traversant le plan d'eau grâce au bateau "La Mouette" mis à sa disposition par la Ville de Vichy. Cet accès pourrait avantageusement être relocalisé à l'extrémité nord de l'hippodrome, près de la rivière artificielle du parc omnisport, en anticipant ainsi sur la position d'arrivée de la grande passerelle envisagée pour l'avenir, depuis le futur EcoQuartier des Rives d'Allier en rive droite.

Dans ce but, la Société des courses pourrait accepter de réduire son emprise foncière (cession à solliciter auprès de France Galop), afin de dégager l'espace nécessaire à la création d'une placette et d'un embarcadère desservant les accès à l'hippodrome et au parc omnisport. Cette relocalisation permettrait sans doute de définir dans l'enceinte de l'hippodrome un itinéraire de liaison piétonne et cyclable permettant au public d'accéder au secteur des tribunes de façon plus confortable qu'actuellement et sans avoir à traverser les pistes de course.

La perspective de renaturation du Briandet en façade de l'hippodrome le long de la route départementale (envisagée dans le cadre du projet de Contrat territorial portant sur les affluents de

l'Allier) et sa connexion directe à la rivière artificielle du Parc omnisport semblent représenter (sous réserve que le nivellement de son cours le permette) une bonne opportunité, en particulier pour réduire les risques d'inondation qui pèsent sur les installations techniques de l'hippodrome.

Il serait utile de rechercher des solutions de réorganisation des entrées et sorties routières de l'hippodrome pour diminuer les problèmes d'encombrement du carrefour actuel d'accès lors des manifestations, ainsi que de créer une traversée piétonne et cyclable reliant la promenade de rive gauche au secteur du stade nautique.

La direction de l'hippodrome souhaiterait aussi savoir s'il lui serait possible d'annexer une petite partie du parc omnisport, non utilisée actuellement (bosquet de pins), afin de l'utiliser comme parc à chevaux.

## **Restaurants et campings rive gauche**

A plusieurs reprises au cours de la démarche les acteurs économiques du site ont été rencontrés : les 17 et 18 février 2016 au départ de la démarche dans le cadre d'une réunion large puis en entretien bilatéral. Par la suite des entretiens individuels ont permis de présenter l'avancement du projet et d'échanger tout au long de la démarche. Ces rencontres ont eu lieu en mars, en juin puis en août 2017.

Si le projet est globalement perçu positivement, des craintes se sont manifestées très tôt par rapport à la réorganisation de la circulation d'une part mais surtout au regard de la réorganisation des stationnements. Chaque restaurant dispose en effet aujourd'hui d'un parking, plus ou moins important, à proximité immédiate de son site.

La question du stationnement et de l'accessibilité (clients, service et livraison) reste une préoccupation centrale de ces acteurs.

En ce qui concerne les deux campings, l'approche est différente. L'un voit sa situation évoluer peu par rapport à l'existant en ce qui concerne la desserte de son site. Il accueille donc le projet de façon favorable avec la prise en compte d'aspects techniques liés à la desserte de son camping ou de l'aire de service camping-cars. Pour l'autre camping, le projet implique de changer les modalités d'accès à son site et d'accès à son bâtiment d'accueil. D'abord opposé à la solution proposée, il s'y est rallié au fur et à mesure où la solution a évolué.

Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, la prise en compte par l'équipe de maîtrise d'œuvre des enjeux de développement des acteurs économiques pour faciliter la mise en cohérence de leurs sites privés (restaurants, campings) avec le projet public est globalement bien perçue. A l'écoute des différents acteurs, la façon d'appréhender le positionnement et le dimensionnement des espaces de stationnement a d'ailleurs évolué significativement.

## **Associations environnementales**

FRANE

Toutes les actions correspondantes l'objectif général de restauration de l'Allier et du Sichon, mais aussi des confluences de certains de leurs affluents (Sarmon, Mourgon, Jolan,...), telles que reprofilage et renaturation de berges, dé-chenalisation des cours d'eau, reconnexion d'annexes

hydrauliques, suppression de seuils, identification et suppression de sources de pollutions ou encore éradication des plantes invasives, répondent aux objectifs environnementaux défendus par la FRANE.

Par ailleurs, les représentants de la FRANE adhèrent au deuxième objectif des actions projetées, qui consiste à favoriser une réappropriation respectueuse des rivières par les populations locales, en aménageant l'accès à leurs berges de façon organisée (pontons de découverte par exemple) et les cheminements en rives pour piétons et cyclistes, en éloignant de celles-ci les circulations automobiles trop présentes aujourd'hui.

Le projet plus spécifique de transformation du secteur aval du barrage et du Parc omnisport en un "parc naturel urbain" retient toute l'attention de la FRANE, compte tenu de son caractère ambitieux et de la démonstration exemplaire que sa réalisation serait susceptible de représenter pour l'ensemble du Val d'Allier, notamment du fait de la forte implication de l'acteur agricole directement concerné et du partenariat susceptible d'être développé avec lui au bénéfice de l'environnement fluvial.

#### CEN Allier

La réunion avait pour objectif d'effectuer une présentation thématique des projets engagés sur le territoire de Vichy Communauté en particulier ceux qui passeront dès 2018 à une phase opérationnelle. L'échange avec le CEN s'appuie sur une présentation remise le jour même au CEN Allier.

L'opération de réaménagement de la boucle des isles étendue jusqu'au pont de l'Europe qui sera programmée pour l'hiver 2018-2019 en même temps que l'opération de curage du lac d'Allier est présentée.

A l'occasion de ce curage, Mathieu Boisseau précise que le lac d'Allier fait l'objet d'une instrumentation dans la continuité du programme de recherche lancé par l'université d'Auvergne (avec la Ville de Vichy) et que des investigations complémentaires sont lancées pour mieux comprendre comment fonctionne le transit sédimentaire dans la retenue.

L'opération est globalement perçue positivement par le CEN Allier dans un secteur urbain où la nature est en retrait et où la morphologie du cours d'eau est très dégradée.

Le CEN s'interroge davantage sur la presqu'île de la croix Saint-Martin et sa gestion future notamment si le captage n'est plus utilisé.

Le développement de la fréquentation des canoë-kayak pose la question de l'organisation des accès à la rivière, tant en termes de points d'accostage que d'accès des véhicules pour amener ou récupérer les embarcations. Les préoccupations réciproques reposent sur la préservation des milieux intéressants mais aussi leur valorisation auprès du public pour permettre la sensibilisation aux enjeux du val d'Allier. Les points d'embarquement et d'accostage doivent donc être cadrés et les loueurs de canoë doivent informer correctement les amateurs de découverte. Cette problématique est abordée à l'échelle de l'axe Allier mais fait partie intégrante de la réflexion de l'opération en rive gauche.

Le CEN est informé de la mise en place d'une nouvelle phase de concertation durant la fin de l'été sur le projet de la rive gauche de l'Allier qui sera le premier réalisé.

## Associations de pêcheurs

Les APPMA (associations de pêche et de protection des milieux aquatiques) de l'agglomération sont réunies, avec la participation de la fédération de pêche de l'Allier, le 3 avril 2017 à Vichy Communauté, pour aborder la pratique de la pêche dans l'agglomération en relation avec l'évolution de la pratique d'une part et les projets portés par les collectivités d'autre part. Les projets sont

présentés dans leurs grands principes aux associations qui les accueillent de façon globalement favorable pour les projets envisagés à court terme.

Les pêcheurs attirent globalement l'attention sur la question des accès à l'eau, à pied d'une part, mais en voiture d'autre part car certaines pratiques de pêche nécessitent beaucoup de matériel.

L'observation du loisir pêche autour de la rivière Allier laisse actuellement apparaître un déséquilibre de fréquentation entre le nord et le sud de l'agglomération, une discussion est engagée autour de la recherche de points d'attractivités dans le secteur sud. La question d'une spécialisation des « points de pêche » est également abordée.

Une réunion spécifique « pêche » s'est également tenue le 31/05/2017 avec la Fédération de pêche de l'Allier qui est associée à la préparation réglementaire et opérationnelle des différents projets autour de l'Allier et du Sichon.

## Associations sportives

### Club Bellerive Kayak

Le Club créé il y a 11 ans comprend une trentaine de licenciés dont un tiers de compétiteurs dans la spécialité du kayak en ligne. A cette activité fondatrice s'ajoute la location de canoës de loisir et une participation aux activités périscolaires de la commune, ainsi qu'une formation à la pratique du canoë en milieu naturel. Les pistes de développement des activités du club s'orienteraient vers la randonnée en canoë et kayak depuis l'amont (à mettre en relation avec le projet de "Route de l'Allier" développé par le Pôle métropolitain de Brioude à Vichy) et vers des partenariats dans les domaines du handicap et de la santé (exemple des Pink Ladies: "pagayer contre le cancer").

Le Club héberge l'association de sauvetage nautique de Vichy, Bellerive et sa région (ASNVBR), en mettant ses installations à sa disposition (vestiaires, douches, toilettes). Cette association, agréée par l'Etat pour la formation au secourisme et au sauvetage aquatique délivre chaque année une quinzaine de brevets (BNSSA). Elle organise des stages pour les surveillants de baignade en milieu naturel. En cas d'inondation, l'association tient à disposition des autorités deux équipes de sauvetage équipées chacune d'un bateau et composées de 5 personnes. Une réunion spécifique sera organisée avec l'ASNVBR.

Il est confirmé que le bâtiment actuellement utilisé par le club est voué à disparaître lors de la réalisation du projet et à être remplacé, soit par une nouvelle construction plus adaptée sur le plan du paysage et des risques d'inondation (zone d'aléa fort avec hauteur d'eau et vitesse de courant), soit par l'adaptation d'une construction proche telle que le bâtiment désaffecté de l'ancienne piscine. Dans tous les cas, l'objectif sera de conserver la localisation du club dans le site de bord d'Allier en amont du pont de Bellerive.

Le club, rassuré quant aux intentions des collectivités de maintenir ses activités sur le site actuel et de favoriser leur développement, est favorable au projet d'aménagement intégrant le passage de la voie verte de découverte de l'Allier, sous condition que les nouvelles dispositions le concernant répondent à ses impératifs de proximité de la berge, de facilité de mise à l'eau, de sécurité et de stockage de son matériel. A ce sujet du stockage, il est à noter que deux catégories de bateaux sont concernées: quelques bateaux de compétition longs, fragiles et coûteux (kayak en ligne) et des canoës de loisir.

La question de l'organisation des usages du plan d'eau et de sa réglementation est évoquée, le principe annoncé étant de confirmer la vocation calme de sa partie amont, la vitesse et la navigation

motorisée étant plutôt à réserver à l'aval du pont de Bellerive, à l'exception de manifestations ponctuelles. Cet objectif, qui convient bien au club, est conforme à la vision de la commune de Bellerive consistant à développer au droit de la boucle des Isles des activités nautiques de loisir et de découverte de la rivière.

#### Club d'aviron de Vichy

Le Président du club d'aviron est rencontré à l'hôtel d'agglomération le 25 juillet 2017. L'objectif est de lui présenter plus en détails le projet de la rive gauche et en particulier dans le secteur de la boucle des Isles. Le président y est globalement favorable et expose le projet qu'il porte pour le club de Vichy. Il s'agit de :

- restaurer le site historique du club pour le rendre plus attractif,
- rouvrir le restaurant qui occupe une partie du bâtiment afin de créer un point d'animation au bord de l'eau dans ce secteur
- mieux aménager la promenade qui passe en partie devant le club afin de la rendre plus lisible par le public (qui n'ose parfois pas l'emprunter)
- de développer l'activité traditionnelle de l'aviron, à savoir le canotage notamment en direction de l'amont.

La dynamique impulsée par le club est intéressante et s'articule bien avec le projet porté par les collectivités.

### Riverains

Des propriétaires riverains de la rue Decloitre ont été rencontrés individuellement les 13 et 18 septembre 2017 à leur domicile. Les principes d'aménagement sont rappelés ainsi que le calendrier prévisionnel de l'opération. Les riverains sont informés de l'état d'avancement du projet et de leur association à la suite du projet dès qu'il sera plus avancé et précis.

Le caractère inondable du secteur est également évoqué avec les propriétaires. Ils ont un niveau de connaissance variable sur le sujet mais ont connu pour la plupart la crue de décembre 2003. Ils sont informés mais ont tendance à banaliser le risque.

S'ils émettent globalement un accueil favorable sur le projet dans son ensemble, ils ont exprimé des inquiétudes sur le fonctionnement futur du site. La rencontre a rapidement permis de dissiper ces inquiétudes notamment au regard de : l'accès à leur propriété privée pour eux-mêmes, leurs amis et famille, ou leurs services (livraison d'énergie, de meubles, santé, etc.). Les accès seront en effet rétablis pour les riverains et les activités économiques. Il leur est précisé que le dispositif de contrôle d'accès ainsi que le sens de circulation seront définis d'ici la fin de l'année.

Pour les riverains de l'Allier, la question de la circulation sur le domaine public fluvial est importante pour des questions de tranquillité.

Par ailleurs, certains riverains s'inquiètent de l'augmentation des nuisances sonores en lien avec l'augmentation de la fréquentation du site en général et de la berge.

### Grand public

Le projet est globalement bien accueilli. Différentes idées et/ou demandes ressortent des contributions formulées par le grand public :

- La création d'une passerelle entre les deux rives de l'Allier au niveau du club de l'aviron
- Le souhait des pêcheurs d'accéder aux berges en véhicule pour l'amenée de leur matériel
- Le rétablissement de l'accès aux berges sur la totalité de la berge, notamment au niveau de la boucle des Isles (servitude de marchepieds)
- Demande d'une qualité paysagère et végétale (en limitant le béton) pour rendre les promenades agréables
- Améliorer la qualité de l'eau de baignade au niveau de la plage des Célestins
- L'installation de toilettes publiques
- Veiller à une parfaite accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- L'installation de fontaines à eau potable
- La mise en place de distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines
- La conservation de jardinières fleuries
- Veiller à limiter le bois qui est jugé trop glissant par temps de pluie et dangereux pour les vélos et rollers
- La mise en place d'un revêtement souple (de type piste d'athlétisme) adapté à la course à pied
- Prévoir une piste cyclable dédiée
- Prévoir des équipements pour le vélo
- Réglementer l'espace pour que les animaux soient tenus en laisse
- Doter les espaces de nombreuses poubelles
- Prévoir des bars et restaurants sur le parcours
- Mettre en évidence les panneaux kilométriques du tour du plan d'eau
- Veiller à un bon éclairage nocturne
- Conserver au maximum les arbres
- Prévoir suffisamment de pontons pour la pêche
- Disposer les parkings loin des berges
- Améliorer la signalétique



## Annexes

- Tableau des réunions
- Compte-rendu de la rencontre avec le sporting Tennis
- Compte-rendu de la rencontre avec le sporting club de golf
- Compte-rendu de la rencontre avec société des courses
- Compte-rendu de la rencontre avec le CEN Allier
- Compte-rendu de la rencontre avec la Fédération Allier Nature et la FRANE
- Compte-rendu de la rencontre avec Bellerive Kayak
- Compte-rendu des rencontres avec les riverains de la Boucle des Isles
- Extrait du journal La Montagne du 5 septembre 2017
- Extrait du journal La Montagne du 8 septembre 2017
- Extrait du journal La Semaine de l'Allier du 14 septembre 2017
- Contenu du registre mis à disposition en mairie de Vichy
- Contenu du registre mis à disposition en mairie de Bellerive-sur-Allier
- Contenu du registre mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Vichy
- Contributions par message électronique
- Avis formulés sur Facebook

Tableau des réunions

Date	Objet	Participants
14/02/2016	*/Réunion démarrage	VVA - Bellerive - Vichy - Equipe
27/01/2016	*/Réunion Inondation vulnérabilité */Relève terrain	VVA-AS-Artelia
28/01/2016	*/Réunion mobilité / passerelle	VVA - AS-Citec - Biotec
04/02/2016	*/Relève terrain	AS - Citec
18/02/2016	*/Rencontre: Présentation démarche Acteurs économiques	VVA - Bellerive - AS - Artelia -
18/02/2016	*/Rencontre + Diag vulnérabilité "Carré d'As"	Artelia - Adéquation
18/02/2016	*/Rencontre "Le Sporting"	VVA - AS - L.Jancir - Artelia - Adéquation - Alliances
18/02/2016	*/Rencontre "Leclerc"	VVA-AS-Adéquation
03/03/2016	*/Réunion */Relevé terrain urbanisme Paysage	VVA - AS
15/03/2016	Bellerive */Vulnérabilité - relevée surélévation bâti	Alliances, Artelia, activités Artelia
16-17/03/2016	*/Relevés terrain Faune / Flore */Réunion Faune / Flore	Biotec VVA - AS - Biotec
17/03/2016	*/Réunion: "Les gens du voyage"	VVA-Bellerive- As-Adéquation-LJ
24/03/2016	*/Visite ancien stade nautique + relevé terrain Urbain	VVA-As
24/03/2016	*/Réunion: Etape de la Source intermittente	VVA-Bellerive-As
22-23- 25/03/2016	*/Relevé terrain Faune Flore	Biotec
25/03/2016	Relevé Vulnérabilité + Diag Station AEP	Artelia
31/03/2016	*/Réunion coordination + relevé terrain	VVA-As
9-10-11- 12/04/2016	*/Relevé terrain Faune Flore	Biotec
14/04/2016	*/Relevé terrain Urbanisme paysage	As
25/04/2016	*/Réunion Mobilité	VVA-As-Citec
26/04/2016	*/Réunion Réseaux	VVA-Artelia
27/04/2016	*/Réunion Mobilité - Vieux Vichy	VVA-As-Citec
03/05/2016	*/Présentation DIAG	COFIL - Equipe complète
18/05/2016	*/Atelier Sport	VVA-As-Terranova
18/05/2016	*/Relevé terrain Urbanisme Paysage	As
19/05/2016	*/Rencontre OT Vichy	OT-VVA-As-Terranova-Alliance
24-25-27- 28/05/2016	*/Relevé terrain Faune Flore	Biotec
25/05/2016	*/Relevé terrain Urbanisme Paysage	As
01/06/2016	*/Réunion "retour" ville Bellerive	As-Terranova-Bellerive-VVA-J.Mez
11-14-15-16/06/2016	*/Relevé terrain Faune Flore	Biotec
22/06/2016	*/Réunion Tourisme	As-Alliance
23/06/2016	*/Réunion "Station captage"	VVA-SIVOM-As
27/06/2016	*/Réunion "Vieux Vichy"	VVA-Ville Vichy (JH, CD) - représentants
07/07/2016	*/Présentation intermédiaire Phase 2: intentions	COITECH - AS-Alliance-Citec-Biotec
07/07/2016	*/Réunion "Source intermittente"	VVA-Ville-JH-As
20/07/2016	*/Réunion "Mobilité" avec Département	VVA-Département-As

Tableau des réunions (suite)

06/09/2016	*Ateliers étude Saint-Germain - Participation cohérence	As-Terranova
07/09/2016	*/Réunion "Mobilité" Têtes de pont Rives Droite et Gau	As-Citec
09/09/2016	*/Réunion "Vulnérabilité et hydromorphologie" interne	As-Artelia-Citec
Aprécier	*/Rencontre Opérateur privé - Stede nautique	Terranova
12/10/2016	*/Rencontre Acteurs "Vieux Vichy"	As
27/10/2016	*/Rencontre Opérateur Privé - Carré d'As	Terranova
27/10/2016	*/Point présentation avancement	As
17/11/2016	*/Présentation intermédiaire Phase 2: intentions	AS-Alliance-Citec-Biotec
24/11/2016	*/Réunion retour sur COTECH	AS-Biotec
01/12/2016	*/Présentation Phase 2: intentions	AS-Alliance-Citec-Biotec
06/01/2017	*/Retour + point avancement études	As
17/01/2017	*/Réunion station de captage	As
26/01/2017	*/Présentation projets - Ville de Vichy	As
01/02/2017	*/Prépa présentation acteurs - Ville de Bellerive	As
16/02/2017	*/Réunion Faune Flore Pêche	As - Biotec
16/02/2017	*/Concertation acteurs	As
17/02/2017	*/Concertation acteurs	As
23/02/2017	*/Réunion travail - Cadrage et phasage	As
23/03/2017	*/Réunion travail - Estimations	As
29/03/2017	*/Concertation acteurs	As
30/03/2017	*/Prépa COTECH	As-Biotec-Citec
30/03/2017	*/Présentation projets Maire de Vichy	As
06/04/2017	*/COTECH Phase 2 rétravaillée	AS-Citec-Biotec-Terranova
25/04/2017	*/Avancement stratégie- Boucle + Rive Gauche	As-Biotec
15/05/2017	*/Avancement stratégie- Boucle + Rive Gauche	As-Artelia-Citec
17/05/2017	*/Avancement stratégie- Boucle + Rive Gauche	Vichy Co (M. Boisseau - J.Herbac
30/05/2017	*/Préparation COPIL - Phase 2	Vichy Co (M. Boisseau ) - As
31/05/2017	*/Réunion interne - Hydraulique et DLE	As - Biotec - Artelia
08/06/2017	*/Présentation Phase 2: intentions + évolutions	AS-Biotec- Artelia
23/06/2017	*/Réunion coordination - Vichy Communauté	As - VC (M.Boisseau) - Vichy (D.
13/07/2017	*/Réunion interne - état avancement Etude Impact	As - Biotec
18/07/2017	*/Réunion coordination - Vichy Communauté	Vichy Co (M. Boisseau ) - As
19/07/2017	*/Réunion incidences hydrauliques opération	VC - Biotec - DDT
21/07/2017	*/Relevé sur site complément - Etude Impact	Biotec
24/07/2017	*/Réunion coordination - Vichy Communauté	M. Boisseau- J.Herbach - As
26/07/2017	*/Réunion interne - état avancement Etude structure	As - Artelia
28/07/2017	*/Rencontre hippodrome	As
03/08/2017	*/Rencontres Sporting et Hippodrome	As
09/08/2017	*/Rencontres: Chez Mémère - Camping Acacias - Camping Beau Rivage	As
06/09/2017	*/Rencontre Camping Beau Rivage	As
06/09/2017	*/Réunion Cadrage: Bellerive/Vichy/Vichy Co.	As - M.Boisseau - JH - G.Euissou
06/09/2017	*/Réunion présentation/concertation publique	As - Vichy - Co. - Elus - Public
14/09/2017	*/Rencontre Club Aviron Vichy	As - JH

## Compte-rendu d'entretien avec

Monsieur Patrick CORRAZZIN, gérant de la société Action Tennis Team et de la SCI MACILE, propriétaire du Sporting Vichy-Bellerive Tennis

Lundi 31 juillet 11h, Service urbanisme de Vichy et Vichy communauté

L'entretien, auquel participait également monsieur Joël Herbach, chargé de mission auprès de Vichy communauté, avait pour objectif de présenter l'avant-projet d'aménagement de la rive gauche du Lac d'Allier et d'envisager les adaptations du projet permettant d'optimiser ses relations avec le complexe tennistique du sporting et le renforcement de son attractivité. Cette rencontre, qui avait aussi pour but de prévenir la direction du Sporting Tennis de l'opération de curage du plan d'eau prévue avec l'abaissement du barrage d'octobre 2018 à mars 2019, s'est inscrite dans le cadre de la concertation publique préalable au lancement du projet et en particulier avec les acteurs économiques directement concernés.

### Synthèse des conclusions de l'entretien:

- Le projet présenté est conforme à l'avant-projet qui avait déjà fait l'objet d'un accord de principe lors de la première étude de mise en valeur du site du Lac d'Allier réalisée en 2009, ainsi qu'aux orientations précédemment étudiées avec la direction du Sporting lors de l'étude en cours de la Boucle des Isles. Monsieur Corrazzin confirme son intérêt pour le projet et sa satisfaction que la décision ait été prise de réaliser, au cours d'une même opération, les travaux d'aménagement de l'ensemble de la rive gauche du Lac d'Allier depuis la Boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe
- Deux objectifs particuliers sont identifiés dans les interactions entre le projet public et le projet de développement du Sporting:
  - 1°) La renaturation du Sarmon et de sa confluence, entre l'avenue de Vichy et l'Allier, dont la mise en valeur paysagère devrait permettre au Sporting de bénéficier d'une façade plus flatteuse sur l'artère majeure de la tête de pont, tout en amorçant la coulée verte souhaitée par la commune de Bellerive.
  - 2°) L'ouverture du site du Sporting sur la grande promenade sur berge (voie verte régionale de découverte de l'Allier), qui sera de nature à favoriser son développement et son attractivité auprès d'un public élargi.
- Sur le 1<sup>er</sup> point, monsieur Corrazzin est préoccupé par la nécessité, qui apparaît à l'examen des plans présentés, de remettre en question le parcours d'accrobranche existant (qui constitue une ressource significative), du fait de la suppression de certains grands arbres prévue dans le projet de renaturation du Sarmon. Il conviendra d'étudier la possibilité de reconstituer éventuellement ce parcours d'accrobranche dans le cadre de la réalisation du projet.
- Sur le 2<sup>ème</sup> point, le gérant du Sporting confirme son accord sur les dispositions de principes proposées par l'avant-projet pour créer une terrasse entre le restaurant et la promenade, qui formerait une placette, agrémentée d'un nouvel embarcadère, afin d'animer la promenade tout en offrant des perspectives de développement à l'activité commerciale. Il conviendra d'affiner cette proposition d'aménagement et de déterminer les parts publique et privée des investissements nécessaires.
- Le site du Sporting Vichy-Bellerive Tennis étant actuellement en vente, deux cas de figure doivent être envisagés pour la réalisation de ce projet: soit dans le cadre d'une acquisition par la collectivité (actuellement envisagée, mais sans qu'un accord n'ait abouti jusqu'alors), soit en lien avec un acquéreur privé, avec lequel il serait préférable de travailler dès que possible à la mise au point du projet définitif. Monsieur Corrazzin précise par ailleurs que, dès le mois d'octobre, l'ensemble des activités seront regroupées au sein de la société Action Tennis Team, dont il est aussi le gérant.

Il est donc convenu de mettre au point, d'ici la fin de l'année, un accord permettant la réalisation du projet, soit par cession du site à la collectivité, soit par convention d'occupation de la partie nécessaire (confluence du Sarmon). Passé cette date et en l'absence d'accord ou de Déclaration d'Utilité Publique aboutie, les travaux réalisés par Vichy communauté risqueraient de ne pouvoir porter sur l'ouverture du Sporting sur la promenade de rive gauche, ni sur la coulée verte du Sarmon prévue pour relier la berge au centre de Bellerive. Un exemplaire de chacun des trois plans examinés est remis à monsieur Corrazzin pour alimenter ses réflexions.

**Compte-rendu d'entretien avec  
Monsieur BOISSONNET, Président du Sporting Club de Golf de Vichy  
Jeudi 10 août 2017 à 16h, Club-House du Golf**

L'entretien, auquel participaient également monsieur Joël Herbach, chargé de mission auprès de Vichy communauté, madame Pelourson (trésorière du Sporting), madame Mangin (commissaire sportive du Sporting) et monsieur Gaucher (Green keeper), avait pour objectif de présenter l'avant-projet d'aménagement de la rive gauche du Lac d'Allier et d'envisager les adaptations du projet permettant d'optimiser ses relations avec le golf et le renforcement de son attractivité. Cette rencontre, qui avait aussi pour but de prévenir la présidence et la direction du golf de l'opération de curage du plan d'eau prévue avec l'abaissement du barrage d'octobre 2018 à mars 2019, s'est inscrite dans le cadre de la concertation publique préalable au lancement du projet et en particulier avec les acteurs économiques directement concernés.

**Synthèse des conclusions de l'entretien:**

- Le projet présenté est jugé globalement très satisfaisant par les représentants du Sporting Club de Golf, qui adhèrent totalement à la politique de mise en valeur du site du Lac d'Allier déjà engagée avec l'aménagement de sa rive droite par la Ville de Vichy.
- Le projet d'aménagement de la promenade publique représente une bonne occasion pour revoir les relations entre celle-ci et le parc du golf, notamment sur le plan de la sécurité (chutes de balles sur l'espace public) et sur celui de la co-visibilité. D'une façon générale, il conviendra de veiller au maintien du rideau d'arbres qui protège la promenade des balles de golf perdues et de privilégier des ouvertures visuelles sur le golf dans les secteurs de départ (exemple: départs N°1 et N°18)
- Le secteur de la promenade situé au droit du club-house, qui ne présente aucun risque de projection de balles, méritera une attention particulière et un aménagement à étudier en concertation avec les responsables du golf, avec deux orientations principales:
  - 1°) éviter que les promeneurs puissent entrer sans contrôle dans l'enceinte du golf et risquent de s'aventurer à traverser son parc,
  - 2°) ouvrir visuellement le site pour donner une meilleure visibilité au golf et mettre en valeur son club-house dans le nouveau cadre paysager du front des parcs sportifs sur l'Allier.
- Dans tous les cas, le portillon d'accès au golf mériterait d'être relocalisé au droit de l'allée située entre les bureaux et le club-house, afin d'éviter que les visiteurs soient tentés de traverser le putting-green.
- La question est posée quant à l'opportunité de développer l'activité du bar-restaurant du club-house au contact de la promenade et de son futur public. Cette éventualité d'aménager en conséquence l'espace public de la promenade et sa relation à l'espace privatif du golf aurait pour double objectif de développer la recette commerciale, au bénéfice de son gérant et de l'association qui en est propriétaire, et de contribuer à l'animation de la promenade et de la voie verte régionale de découverte de l'Allier qui l'empruntera. Les responsables du club réfléchiront à la réponse qu'ils souhaitent apporter à cette question.
- En termes de réseaux, il serait d'intérêt de desservir en fibre optique les bureaux du sporting et son club-house, dans le cas où un réseau de ce type serait installé à l'occasion des travaux d'aménagement de la promenade.
- Il sera souhaitable de conserver un embarcadère devant le club-house dans l'aménagement de la promenade, autant pour la desserte du golf en bateau depuis la rive droite, en particulier depuis l'hôtel des Célestins, que pour une éventuelle évolution du parcours de "La Mouette" en boucle autour du plan d'eau.

En conclusion de la rencontre, il est convenu de demander au maître d'œuvre Axe Saône, chargé de l'étude du projet de la rive gauche, de rencontrer la présidence et la direction du Sporting Club de Golf, fin août ou tout début septembre, afin de compléter l'avant-projet de la rive gauche par des propositions d'aménagement répondant aux attentes ci-dessus décrites et de préciser les conditions de leur concrétisation.

**Compte-rendu d'entretien avec  
Monsieur Henry ROUSSIGNHOL, directeur de la Société des courses de Vichy  
Mardi 25 juillet 14h30, Service urbanisme de Vichy et Vichy communauté**

L'entretien, auquel participaient également monsieur Joël Herbach, chargé de mission auprès de Vichy communauté et monsieur André Fidan, trésorier de la Société des courses de Vichy, avait pour objectif de présenter l'avant-projet d'aménagement de la rive gauche du Lac d'Allier et d'envisager les adaptations du projet permettant d'optimiser ses relations avec l'hippodrome et le renforcement de son attractivité. Cette rencontre, qui avait aussi pour but de prévenir la direction de l'hippodrome de l'opération de curage du plan d'eau prévue avec l'abaissement du barrage d'octobre 2018 à mars 2019, s'inscrit dans le cadre de la concertation publique préalable au lancement du projet et en particulier avec les acteurs économiques directement concernés.

**Synthèse des conclusions de l'entretien:**

- Le projet présenté est jugé globalement très satisfaisant par le directeur de la Société des courses et son trésorier, qui adhèrent totalement à la politique de mise en valeur du site du Lac d'Allier déjà engagée avec l'aménagement de sa rive droite.
- Il apparaît judicieux de déplacer l'accès piétonnier permettant, lors des manifestations organisées par l'hippodrome, d'accéder à celui-ci depuis la berge de rive gauche, ainsi que depuis la rive droite en traversant le plan d'eau grâce au bateau "La Mouette" mis à sa disposition par la Ville de Vichy. Cet accès pourrait avantageusement être relocalisé à l'extrémité nord de l'hippodrome, près de la rivière artificielle du parc omnisport, en anticipant ainsi sur la position d'arrivée de la grande passerelle envisagée pour l'avenir, depuis le futur EcoQuartier des Rives d'Allier en rive droite.
- Dans ce but, la Société des courses pourrait accepter de réduire son emprise foncière (cession à solliciter auprès de France Galop), afin de dégager l'espace nécessaire à la création d'une placette et d'un embarcadère desservant les accès à l'hippodrome et au parc omnisport. Cette relocalisation permettrait sans doute de définir dans l'enceinte de l'hippodrome un itinéraire de liaison piétonne et cyclable permettant au public d'accéder au secteur des tribunes de façon plus confortable qu'actuellement et sans avoir à traverser les pistes de course.
- La perspective de renaturation du Briandet en façade de l'hippodrome le long de la route départementale (envisagée dans le cadre du projet de Contrat territorial portant sur les affluents de l'Allier) et sa connexion directe à la rivière artificielle du Parc omnisport semblent représenter (sous réserve que le nivellement de son cours le permette) une bonne opportunité, en particulier pour réduire les risques d'inondation qui pèsent sur les installations techniques de l'hippodrome.
- Il serait utile de rechercher des solutions de réorganisation des entrées et sorties routières de l'hippodrome pour diminuer les problèmes d'encombrement du carrefour actuel d'accès lors des manifestations, ainsi que de créer une traversée piétonne et cyclable reliant la promenade de rive gauche au secteur du stade nautique.
- La direction de l'hippodrome souhaiterait aussi savoir s'il lui serait possible d'annexer une petite partie du parc omnisport, non utilisée actuellement (bosquet de pins), afin de l'utiliser comme parc à chevaux.

En conclusion de la rencontre, il est convenu de demander au maître d'œuvre Axe Saône, chargé de l'étude du projet de la rive gauche, de rencontrer la direction de l'hippodrome pour étudier les propositions ci-dessus et les intégrer au projet et au schéma de développement du secteur.

A l'issue de l'entretien, un rendez-vous sur place a été fixé pour cela avec monsieur Carlos Goncalvs, concepteur du projet, le jeudi 3 août à 10h.

## Compte-rendu de la réunion d'échange avec le CEN Allier sur les projets engagés par Vichy Communauté Lundi 10 juillet 2017 – Chatel de Neuve

Estelle Cournez, Directrice du CEN Allier

Magali Rambourdin, CEN Allier

Mathieu Boisseau, Vichy Communauté, Directeur du Service milieux aquatiques et Prévention des inondations

La réunion a pour objectif de pouvoir effectuer une présentation plus thématique des projets engagés sur le territoire de Vichy Communauté. En effet, si les comités de pilotage des grands projets intègrent bien l'ensemble des acteurs dont le CEN Allier et le CEN Auvergne font partie sur les volets environnementaux, la complexité des projets et leur caractère multithématique ne permet pas toujours d'aborder tous les aspects de façon très détaillée lors des comités de pilotage. Mathieu Boisseau présente les objectifs des projets au regard des enjeux milieux naturels identifiés dans l'agglomération en commençant par les projets qui passeront dès 2018 à une phase opérationnelle. L'échange se fait sur la base d'une présentation remise le jour même au CEN Allier.

L'opération de réaménagement de la boucle des isles étendue jusqu'au pont de l'Europe qui sera programmée pour l'hiver 2018-2019 en même temps que l'opération de curage du lac d'Allier est présentée.

A l'occasion de ce curage, Mathieu Boisseau précise que le lac d'Allier fait l'objet d'une instrumentation dans la continuité du programme de recherche lancé par l'université d'Auvergne (avec la Ville de Vichy) et que des investigations complémentaires sont lancées pour mieux comprendre comment fonctionne le transit sédimentaire dans la retenue.

L'opération est globalement perçue positivement par le CEN Allier dans un secteur urbain où la nature est en retrait et où la morphologie du cours d'eau est très dégradée. Le CEN s'interroge sur la presqu'île de la croix Saint-Martin et sa gestion future notamment si le captage n'est plus utilisé. C'est un secteur qui est resté naturel jusqu'à présent notamment du fait de la présence du périmètre de protection. Mathieu Boisseau confirme que les inventaires faune flore réalisés pendant les phases de diagnostic ont confirmé l'intérêt et la richesse écologiques de cette zone.

La question des enrochements est abordée notamment parce que l'équipe en charge du projet préconise un désenrochement partiel dans le secteur de la croix saint Martin. En effet, ces protections sont inopérantes notamment si le champ captant n'est plus utilisé pour la production d'eau potable. Ce point reste à vérifier ultérieurement pour cette action qui n'est, de toute façon, pas programmée dans le temps.

La première phase du projet de parc naturel urbain consistant en la renaturation de la rive droite de l'Allier jusqu'au pont Boutiron est ensuite abordée. Les principes d'aménagement sont sensiblement les mêmes et participeront à retrouver un état de milieu alluvial plus favorable aux espèces.

Les autres projets sont abordés de façon moins détaillée car ils sont moins avancés mais permettent d'aborder des thématiques communes à tous les projets.

Le développement de la fréquentation des canoë-kayak pose la question de l'organisation des accès à la rivière, tant en termes de points d'accostage que d'accès des véhicules pour amener ou récupérer les embarcations. Les préoccupations réciproques reposent sur la préservation des milieux intéressants mais aussi leur valorisation auprès du public pour permettre la sensibilisation aux enjeux du val d'Allier. Les points d'embarquement et d'accostage doivent donc être cadrés et les loueurs de canoë doivent informer correctement les amateurs de découverte.

Les îles font l'objet d'arrêtés de protection de biotopes et sont protégés. A cet égard Vichy Communauté s'est interrogé sur la nécessité de mettre en place des mesures de gestion de la végétation pour éviter l'enfrichement des îles dans le val d'Allier communautaire. A priori, cela n'est pas nécessaire dans le sens où il reste une dynamique de formation d'îles. De surcroît, la gestion de la végétation sur les îles, comme dans le secteur de la boire des Carrés, s'avère très délicate, car l'ouverture de ces milieux peut favoriser l'expansion de la renouée du Japon, très présente dans le secteur.

Sur le secteur de Saint-Yorre, seule la valorisation de la zone humide du parc Larbaud devrait être mise en œuvre à court terme. Le projet sera précisé à l'automne.

Dans la partie nord de l'agglomération, la réhabilitation fonctionnelle de la boire des Carrés a fait l'objet d'une proposition de réaménagement de la boire des Carrés pour lui restituer un faciès de rivière et la reconnecter directement à la rivière Allier. Cette proposition suscite encore de nombreuses questions et nécessite des vérifications, notamment sa non incidence sur la boire plate. Elle n'est donc pas envisagée à court terme.

Dernier projet, l'étude inscrite au contrat de gestion durable du val d'Allier alluvial portant sur l'analyse géomorphologique du secteur entre le pont des Îles et Billy avec une attention particulière portée au risque de capture lié à l'ancienne gravière de Saint-Germain-des-Fossés.

A ce sujet, Estelle Cournez rappelle les débats sur l'espace de mobilité de l'Allier et le projet porté par la commune. Mathieu Boisseau précise que tout l'objet de l'étude repose sur une analyse plus fine du fonctionnement morphologique du cours d'eau dans le secteur afin de s'accorder collectivement sur une solution de gestion dans le secteur. Une solution qui permette un projet sans compromettre le fonctionnement morphologique du secteur. Le projet de base de loisirs a été revu et n'aura plus la configuration envisagée initialement, c'est-à-dire intégrant une extension du plan d'eau.

En réponse au CEN qui s'interroge sur la mise en place d'une zone bivouac, Mathieu Boisseau répond que c'est difficilement envisageable au regard de la réglementation du PPRinondation qui interdit la mise en place d'hébergement. Toutefois, la

question se pose néanmoins car ce type d'activité se développe et qu'il est préférable de l'encadrer plutôt qu'elle se développe de façon anarchique.

Dans l'analyse géomorphologique, le bureau d'étude a ainsi identifié trois parties de l'aval immédiat du pont jusqu'à la confluence avec le Mourgon :

- La première section où une reprise de divagation est déconseillée au regard du risque de capture, la seconde où elle est interdite pour les mêmes raisons et la dernière qui correspond à la confluence avec le Mourgon qui pourrait, au contraire, constituer une zone de reprise d'érosion.
- En rive gauche, la divagation serait envisageable.
- L'analyse a également révélé le risque de capture du Mourgon et la nécessité de mettre en place un déversoir pour éviter cela.

La question des invasives est également abordée car elle est très problématique dans le secteur de Saint-Germain. Le CEN évoque la possibilité de s'appuyer sur un agriculteur local pour mettre en place des parcs de pâturage et assurer un suivi spécifique pour évaluer l'intérêt et le bénéfice de la mesure.

Le Cen indique que, d'une façon générale, il peut proposer des solutions gestion d'espaces naturels comme à Saint-Germain mais aussi comme la presqu'île de la croix Saint-Martin, s'il devait y avoir la mise en place d'un plan de gestion.

Le CEN est informé de la mise en place d'une nouvelle phase de concertation durant la fin de l'été sur le projet de la rive gauche de l'Allier qui sera le premier réalisé.



## Compte-rendu d'entretien avec

Monsieur Jacques DEBEAUD, Président de la Fédération Allier Nature

et Madame Florence ARNOULD, chargée de mission Eau & Environnement de la FRANE

Mardi 1<sup>er</sup> août 2017 9h30, Siège de la FRANE à Beaumont (63)

L'entretien, initié par monsieur Joël Herbach, chargé de mission auprès de Vichy communauté, avait pour objectif de présenter l'avant-projet d'aménagement de la rive gauche du Lac d'Allier dans le contexte plus global de l'ensemble des projets en cours d'étude et portant sur la mise en valeur environnementale, paysagère et urbaine des traversées de l'agglomération par l'Allier et le Sichon. Cette rencontre, qui avait aussi pour but d'informer la FRANE des conclusions et suites du programme de recherche réalisé par l'Université pour une gestion plus durable du pont-barrage de Vichy, et notamment de l'opération de curage du plan d'eau prévue avec l'abaissement du barrage d'octobre 2018 à mars 2019, s'est inscrite dans le cadre de la concertation préalable au lancement du projet, en particulier avec les acteurs directement concernés.

### Synthèse et conclusions de l'entretien:

- Les orientations de tous les projets présentés sont basées sur un objectif général de restauration de l'Allier et du Sichon, mais aussi des confluences de certains de leurs affluents (Sarmon, Mourgon, Jolan,...), par ailleurs concernés par le Contrat territorial milieux aquatiques en cours de finalisation. Toutes les actions correspondantes, telles que reprofilage et renaturation de berges, dé-chenalisation des cours d'eau, reconnexion d'annexes hydrauliques, suppression de seuils, identification et suppression de sources de pollutions ou encore éradication des plantes invasives, répondent aux objectifs environnementaux défendus par la FRANE.
- Par ailleurs, les représentants de la FRANE adhèrent au deuxième objectif des actions projetées, qui consiste à favoriser une réappropriation respectueuse des rivières par les populations locales, en aménageant l'accès à leurs berges de façon organisée (pontons de découverte par exemple) et les cheminements en rives pour piétons et cyclistes, en éloignant de celles-ci les circulations automobiles trop présentes aujourd'hui.
- C'est dans ce sens que sera aménagée la voie verte régionale de découverte de l'Allier, dans sa traversée de l'agglomération de St-Yorre à Billy. Sa vocation est de s'inscrire dans un schéma de mise en synergie des différents modes d'itinérance (voie verte pédestre et cyclable, véloroute V70, canoë-kayac, bus, train, etc) et de mise en réseau des "maisons de site", tel que le Syndicat mixte métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne a décidé d'en engager l'étude d'organisation, en partenariat avec les collectivités, associations et acteurs économiques concernés. Le projet de cahier des charges de l'étude du concept de "route de l'Allier" et de mise en réseau de ses maisons de sites est remis aux représentants de la FRANE au cours de l'entretien.
- Les conclusions et prescriptions du Programme de recherche pour une gestion durable du barrage et de sa retenue, réalisé sur une année entre 2015 et 2016 par la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Clermont-Auvergne, sont sommairement présentées, ainsi que les objectifs des études complémentaires aujourd'hui lancées: nouvelle bathymétrie, prélèvements et analyses sédimentaires, traçage du transit grossier par marquage RFID de galets, nouveau recensement des bivalves. Ces études complémentaires auront pour but, d'une part de préciser certaines conclusions du programme de recherche pour améliorer la gestion du barrage et réduire son impact sur la rivière, et d'autre part de préparer l'opération de curage, notamment pour déterminer les conditions de réemploi des sédiments retirés du plan d'eau (volume actuellement estimé: entre 60.000 et 80.000 m3).
- L'une des prescriptions des scientifiques va aussi être mis en œuvre très prochainement, avec l'instrumentation du site du Lac d'Allier au moyen de quatre stations automatiques de mesure équipées de différents capteurs, qui permettront d'évaluer en continu la qualité des eaux entrant et sortant du plan d'eau, et de deux préleveurs automatiques destinés à compléter régulièrement les données obtenues par des analyses plus ciblées. Cet équipement, qui devrait permettre dans l'avenir de gérer plus finement les mouvements des vannes du barrage, sera très utile lors des travaux de curage pour en limiter les impacts sur la rivière. De plus, celui-ci pourra constituer la base d'un dispositif d'observation coordonné de la rivière (Observatoire de l'Allier), partenarial et partagé, dont la Ville de Vichy propose d'accueillir l'organisation dans la future Maison de l'Allier projetée sur le site de l'Observatoire des poissons migrateurs, déjà créé en lien avec les nouvelles passes à poissons qui équipent le barrage depuis 1995.
- L'ambition du grand projet d'aménagement des berges du Lac d'Allier, en termes de limitation de l'empreinte urbaine sur le milieu naturel fluvial et d'amélioration de la continuité écologique, méritera une campagne d'évaluation à l'issue des travaux programmés, pour évaluer l'enrichissement de la biodiversité, dont l'état initial a fait l'objet des études faune-flore réalisées entre 2016 et 2017 sur les 27 km de la traversée de l'agglomération par la rivière.

- Le projet plus spécifique de transformation du secteur aval du barrage et du Parc omnisport en un "parc naturel urbain" retient toute l'attention de la FRANE, compte tenu de son caractère ambitieux et de la démonstration exemplaire que sa réalisation serait susceptible de représenter pour l'ensemble du Val d'Allier, notamment du fait de la forte implication de l'acteur agricole directement concerné et du partenariat susceptible d'être développé avec lui au bénéfice de l'environnement fluvial.

En conclusion de la rencontre, il est convenu de communiquer à la FRANE l'ensemble des études en lien avec l'Allier et le Sichon, réalisées sur les différents secteurs de Vichy communauté, et en particulier leurs diagnostics environnementaux, ainsi que le rapport du Programme de recherche réalisé sur le fonctionnement de la retenue.

Il est aussi proposé d'organiser en début d'automne, pour une délégation de la FRANE intéressée, une visite du site du Lac d'Allier et des lieux des projets programmés.

## Compte-rendu d'entretien avec

Le bureau du Bellerive Kayak: président Eric Fradet, secrétaire Jean-Marc Vincent et trésorier Bruno Puyfoulhoux.

Samedi 9 septembre 2017 9h30, locaux du Club canoë-kayak de Bellerive-sur-Allier

A cet entretien, animé par monsieur Joël Herbach, chargé de mission auprès de Vichy communauté, participait également monsieur Jacky Bourguelat, président de l'association de sauvetage nautique hébergée par le club. Il avait pour objectif de présenter l'avant-projet d'aménagement de la rive gauche du Lac d'Allier et d'envisager les adaptations du projet permettant de replacer le club dans ce nouveau contexte et de rechercher les meilleures conditions permettant de développer ses activités, en fonction du développement de la fréquentation du site et de son animation souhaité par la commune de Bellerive.

Cette rencontre, qui avait aussi pour but de confirmer la période prévisionnelle des travaux d'aménagement et de curage du plan d'eau avec l'abaissement du barrage prévu d'octobre 2018 à mars 2019, s'est inscrite dans le cadre de la concertation publique préalable au lancement du projet et en particulier avec les acteurs économiques directement concernés.

### Synthèse des conclusions de l'entretien:

- Le Club créé il y a 11 ans comprend une trentaine de licenciés dont un tiers de compétiteurs dans la spécialité du kayak en ligne. A cette activité fondatrice s'ajoute la location de canoës de loisir et une participation aux activités périscolaires de la commune, ainsi qu'une formation à la pratique du canoë en milieu naturel. Les pistes de développement des activités du club s'orienteraient vers la randonnée en canoë et kayak depuis l'amont (à mettre en relation avec le projet de "Route de l'Allier" développé par le Pôle métropolitain de Brioude à Vichy) et vers des partenariats dans les domaines du handicap et de la santé (exemple des Pink Ladies: "payer contre le cancer").
- Le Club héberge l'association de sauvetage nautique de Vichy, Bellerive et sa région (ASNVBR), en mettant ses installations à sa disposition (vestiaires, douches, toilettes). Cette association, agréée par l'Etat pour la formation au secourisme et au sauvetage aquatique délivre chaque année une quinzaine de brevets (BNSSA). Elle organise des stages pour les surveillants de baignade en milieu naturel. En cas d'inondation, l'association tient à disposition des autorités deux équipes de sauvetage équipées chacune d'un bateau et composées de 5 personnes. Une réunion spécifique sera organisée avec l'ASNVBR.
- Il est confirmé que le bâtiment actuellement utilisé par le club est voué à disparaître lors de la réalisation du projet et à être remplacé, soit par une nouvelle construction plus adaptée sur le plan du paysage et des risques d'inondation (zone d'aléa fort avec hauteur d'eau et vitesse de courant), soit par l'adaptation d'une construction proche telle que le bâtiment désaffecté de l'ancienne piscine. Dans tous les cas, l'objectif sera de conserver la localisation du club dans le site de bord d'Allier en amont du pont de Bellerive.
- Le club, rassuré quant aux intentions des collectivités de maintenir ses activités sur le site actuel et de favoriser leur développement, est favorable au projet d'aménagement intégrant le passage de la voie verte de découverte de l'Allier, sous condition que les nouvelles dispositions le concernant répondent à ses impératifs de proximité de la berge, de facilité de mise à l'eau, de sécurité et de stockage de son matériel. A ce sujet du stockage, il est à noter que deux catégories de bateaux sont concernées: quelques bateaux de compétition longs, fragiles et couteux (kayak en ligne) et des canoës de loisir.
- La question de l'organisation des usages du plan d'eau et de sa réglementation est évoquée, le principe annoncé étant de confirmer la vocation calme de sa partie amont, la vitesse et la navigation motorisée étant plutôt à réserver à l'aval du pont de Bellerive, à l'exception de manifestations ponctuelles. Cet objectif, qui convient bien au club, est conforme à la vision de la commune de Bellerive consistant à développer au droit de la boucle des Isles des activités nautiques de loisir et de découverte de la rivière.

En conclusion, l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement (Axe Saône) rencontrera prochainement la direction du club pour étudier concrètement les conditions de sa relocalisation et de son développement. Par ailleurs, une réunion avec les principaux usagers du plan d'eau sera organisée, afin d'anticiper sur les conditions de sa réouverture aux activités pour l'été 2019 à l'issue des travaux.

## Compte-rendu des rencontres avec les propriétaires de la boucle des Isles

Les propriétaires de la rue Decloitre sont rencontrés dans le cadre de la concertation préalable au projet de rénovation et d'embellissement de la rive gauche de l'Allier qui a lieu du 25 août au 25 septembre inclus. Ce projet inclut la réorganisation des accès au secteur de la boucle des Isles ainsi que la réorganisation de la circulation.

Les principes d'aménagement sont rappelés ainsi que le calendrier prévisionnel de l'opération. Les riverains sont informés de l'étape à laquelle nous en sommes dans le projet et qu'ils seront consultés à nouveau quand le projet sera plus précis.

La situation en zone inondable du secteur est également évoquée avec les propriétaires. Ils ont un niveau de connaissance variable sur le sujet mais ont connu la crue de décembre 2003. Ils sont informés mais ont tendance à banaliser le risque.

### Rencontre Mme Promeyrat, 46 rue Decloitre, 13 septembre 2017 - 9H :

Le projet est globalement bien perçu mais les propriétaires souhaitent avoir des réponses sur des questions pratiques concernant le fonctionnement du site à l'avenir : accès personnels, accès pour des amis, collecte des déchets, livraison, sens de circulation.

Sur la partie sud de leur propriété (arrière de la maison) des bambous ont été plantés (à l'extérieur de leur propriété) et constituent un écran végétal dense. Ils souhaiteraient que cet écran demeure.

Il leur est indiqué que leurs accès sont maintenus soit tels qu'ils sont actuellement, soit, s'il y a lieu, ils peuvent être reconfigurés si le projet s'y prête.

### Rencontre M. et Mme Forler, 9 rue Decloitre, 13 septembre 2017 - 10H :

Les propriétaires ont participé à la réunion publique, le projet n'est donc pas représenté dans son ensemble.

Les propriétaires souhaitent connaître les modalités futures de fonctionnement du secteur et d'accès à leur propriété.

La cohabitation entre les différents usagers voitures riverains, vélos et piétons est évoquée dans le sens où ils craignent des conflits d'usage. Ils s'inquiètent par ailleurs du développement des activités dans le secteur pour des questions de bruit et de manque de civisme des gens qui fréquentent les restaurants et les campings.

La propriété est immédiatement au bord de l'Allier. Le terrain est clôturé et laisse un passage entre la clôture et la berge.

Aux extrémités du terrain, l'accès à leur propriété est « fermé » et on ne peut donc passer le long de l'Allier. La berge s'érode au fil du temps et le plan d'eau « s'envase » de telle façon que le propriétaire ne peut plus utiliser partir avec son bateau depuis sa propriété.

Ils sont propriétaires d'un terrain de l'autre côté de la rue Decloitre dont ils seraient éventuellement vendeurs à condition « au prix où ils l'ont acheté ».

### Rencontre Mme Boileau, 38 rue Decloitre, 13 septembre 11H :

La propriétaire a participé à la réunion publique du 6 septembre. Elle se questionne en premier lieu sur les conditions d'accès à sa propriété, pour elle-même, ses amis ou certains besoins techniques (déchets, livraison de fioul par exemple). Il lui est rappelé que le maintien de l'accès à sa propriété sera assuré et que cela changera, en définitive, peu de choses dans son mode de fonctionnement actuel.

Elle utilise très ponctuellement un chemin qui dessert son terrain par l'arrière, notamment pour faire évacuer des végétaux par exemple et s'interroge sur le fait qu'il puisse être maintenu ou réaménagé. Elle souhaite conserver un accès (qui pourrait devenir un accès principal si l'accès à sa parcelle était réorganisé par l'arrière).

### Rencontre M. et Mme Peutin, 42 rue Decloitre, 18 septembre 2017 - 17H :

Les propriétaires ont participé à la réunion publique, le projet n'est donc pas représenté dans son ensemble. Ils s'interrogent sur les modalités de desserte de leur propriété pendant et après les travaux.

Il leur est précisé que l'accès à leur propriété sera rétabli, pour eux-mêmes, pour les gens qui leurs rendent service ainsi que pour les besoins usuels : livraison diverses (notamment énergie), accès service (santé, collecte de déchets, etc.). Pour l'instant les modalités précises de contrôle de ces accès (badge, plot rétractable) et de sens de circulation ne sont pas encore définis.

Ils s'interrogent sur le fait qu'ils soient contraints à refaire leurs murs de clôtures en totalité ou de les repeindre par la suite. Il leur est précisé que ce n'est pas prévu a priori. Toutefois, pour une meilleure harmonie une fois le projet réalisé, un nuancier de couleurs et des types de clôtures pourraient par la suite être préconisés.

Ils s'interrogent sur le devenir du chemin qui longe leur propriété depuis la rue Decloitre et se poursuit le long de l'arrière de leur terrain. Le chemin n'est pas concerné par des aménagements importants et conservera sa vocation actuelle. Les propriétaires n'envisagent pas qu'il puisse être utilisé comme desserte de leur propriété. Cela impliquerait trop de changements sur l'aménagement intérieur de leur parcelle.

Ils s'interrogent sur le fait que le projet ait « supprimé » le risque inondation. Une réponse malheureusement sans ambiguïté leur est apportée sur le maintien de leur bien en zone inondable compte tenu de l'ampleur du phénomène et de la difficulté technique à le juguler. La meilleure réponse reste dans la réduction de vulnérabilité de leur bien : stockage à l'étage des biens précieux et sensibles à l'eau, utilisation de matériaux moins sensibles dans les niveaux inondables, etc.)

Sur un plan plus général, ils trouvent le projet intéressant et aiment beaucoup l'état futur que laisse entrevoir les images du document de concertation. En réponse à une de mes questions, ils estiment que de leur côté de la rue Decloitre, les problématiques de bruit sont moins marquées et qu'ils y sont sans doute habitués. Ils évoquent spontanément le fait que

globalement, ils n'ont pas de problèmes de voisinage dans le quartier mais s'interrogent sur l'évolution de l'intérieur de la boucle des Isles : jardins familiaux, présence des gens du voyage notamment.

**Rencontre M. Brossard, 40 rue Decloitre, 18 septembre 2017 - 18H :**

Le propriétaire a participé à la réunion publique du 6 septembre. Il se questionne en premier lieu sur les conditions d'accès à sa propriété, pour lui-même, ses amis ou certains besoins techniques (déchets, livraison de fioul par exemple). Il lui est rappelé que le maintien de l'accès à sa propriété sera assuré et que cela changera, en définitive, peu de choses dans son mode de fonctionnement actuel. Pour l'instant, les modalités précises de contrôle de ces accès (badge, plot rétractable) et de sens de circulation ne sont pas encore définis. Le propriétaire insiste sur la nécessité de prévoir un dispositif physique de contrôle d'accès car il estime que, à défaut, les gens ne le respecteront pas.

Il utilise très ponctuellement un chemin qui dessert son terrain par l'arrière et s'interroge sur le fait qu'il puisse être maintenu ou réaménagé.

Il nous fait remarquer que les eaux pluviales ont tendance à stagner devant chez lui entraînant une dégradation progressive de son mur de clôture. Il se demande de ce fait si le projet assurera la collecte de ces eaux de plateforme. Il lui est répondu que le projet assurera effectivement cette collecte des eaux de surface.

Comme ses voisins, il s'interroge sur la nécessité de refaire son mur de clôture en totalité ou de le repeindre suite au projet. Il lui est précisé que ce n'est pas prévu a priori. Toutefois, pour une meilleure harmonie une fois le projet réalisé, un nuancier de couleurs et des types de clôtures pourraient être préconisés.

Le chemin qui longe sa propriété par l'arrière n'est pas une préoccupation particulière et il ne souhaite conserver l'accès à sa propriété sur la rue Decloitre.

Ils s'interrogent sur le fait que le projet ait « supprimé » le risque inondation. Une réponse malheureusement sans ambiguïté leur est apportée sur le maintien de leur bien en zone inondable compte tenu de l'ampleur du phénomène et de la difficulté technique à le juguler. La meilleure réponse reste dans la réduction de vulnérabilité de leur bien : stockage à l'étage des biens précieux et sensibles à l'eau, utilisation de matériaux moins sensibles dans les niveaux inondables, etc.)

Enfin, sur un plan plus général, il trouve que le projet est intéressant et devrait amener de l'activité dans un secteur déjà assez fréquenté. Il fait remarquer également qu'il n'a pas de problèmes de voisinage dans le quartier mais s'interroge sur l'évolution de l'intérieur de la boucle des Isles : jardins familiaux, présence des gens du voyage notamment.

BELLERIVE-SUR-ALLIER ■ Réunion de présentation du projet, mercredi soir

# Rive gauche : à vous la parole

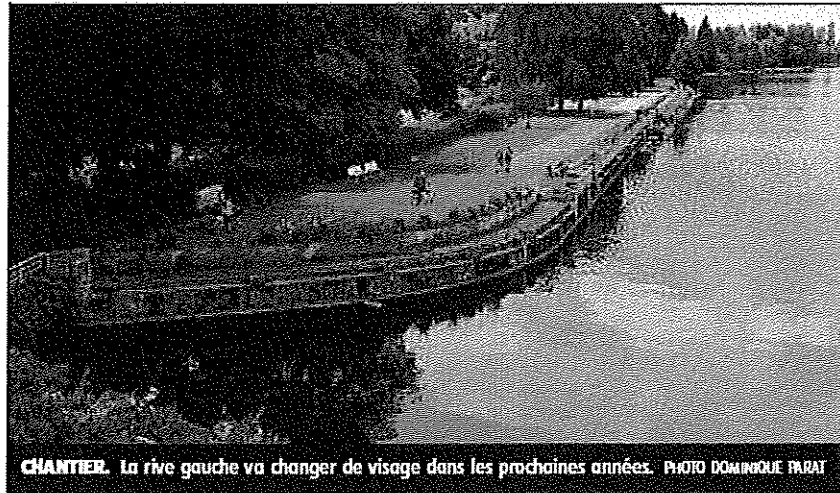
Les riverains du lac d'Allier sont invités à prendre la parole, demain soir, autour du vaste projet de rénovation et d'embellissement de la rive gauche du lac d'Allier.

Matthieu Perrinaud

matthieu.perrinaud@centrefrance.com

**D**ès l'année prochaine, la rive gauche du lac d'Allier devrait débiter son lifting, de la boucle des Isles au pont de l'Europe. Un projet d'envergure, qui fera l'objet d'une réunion publique de présentation, demain soir. Avant de donner la parole aux riverains, Joseph Gaillard, vice-président au développement économique de Vichy Communauté et président du comité de pilotage, détaille les enjeux du dossier.

■ **Quelle est la philosophie de ce chantier ?** C'est l'un des grands projets de la communauté d'agglomération. Il est d'ailleurs plus important que prévu, car au départ il ne concernait que la boucle des Isles. Finalement, on y a adjoint la rive entre les deux ponts, pour une question d'opportunité. En effet, le lac d'Allier doit faire régulièrement l'objet d'un curage, et le prochain doit intervenir au cours de l'hiver 2018-2019. Ça nous a donc obligés à forcer le pas, car c'est beaucoup plus facile de faire des travaux sur la rive quand le



CHANTIER. La rive gauche va changer de visage dans les prochaines années. PHOTO DOMINIQUE PARAT

lac a été vidé.

■ **Pourquoi cette réunion publique ?** Un document a été déposé à l'agglomération, dans les mairies de Vichy et de Bellerive, à destination du public, sur lequel il peut faire des observations. L'objet de la réunion publique est donc de présenter cet avant-projet, car il n'est pas définitivement ficelé, et c'est tout l'objet de la concertation publique. C'est important que le public, et même les élus, puissent faire part de leur idées.

■ **Concrètement, quels sont les contours de ce projet d'aménagement de la rive gauche ?** Il a plusieurs objectifs. D'abord, le développement des activités de loisirs et de tourisme, en particulier sur la boucle des Isles. Ensuite, la ré-

duction de l'empreinte urbaine, avec la renaturation de la rive, et ce sera vrai en particulier entre les deux ponts. Tout est bétonné, et ça commence à se détériorer pas mal.

■ **Vous parlez notamment de la rue qui dessert les différents restaurants ?** Oui, dans le projet, il y a la volonté de rendre cette voie piétonne. L'accès se fera par l'arrière, et il y a aura des parkings à l'arrière des installations, des restaurants... La priorité, c'est que les bords d'Allier soient consacrés aux déplacements des piétons.

■ **La concertation publique court jusqu'au 25 septembre. Ensuite, quel est le calendrier ?** Le projet sera soumis aux conseillers communautaires à la réunion

du 28 septembre. Et puis, à la suite de cela, il y aura l'élaboration du projet dans tous les détails, qui fera l'objet d'une autorisation auprès des services de l'État. Ensuite, il y aura également une enquête publique.

Quant aux travaux, ils sont programmés concomitamment au curage de l'Allier, donc à partir de septembre-octobre 2018. La remise en eau du lac est prévue en mars ou avril 2019. En six mois, tout ne sera pas fait, mais il y a certaines choses à faire en priorité quand le lac sera vidé. Ensuite, à l'arrière, on pourra travailler plus tard. ■

👉 **J'y vais.** Demain mercredi, à 20 heures, à la Tour des juges du centre omnisports, à Bellerive-sur-Allier.

# Vichy → Vivre sa ville

URBANISME ■ Le projet de rénovation et d'embellissement des bords d'Allier bellerivois présenté au public

## La rive gauche prépare sa révolution

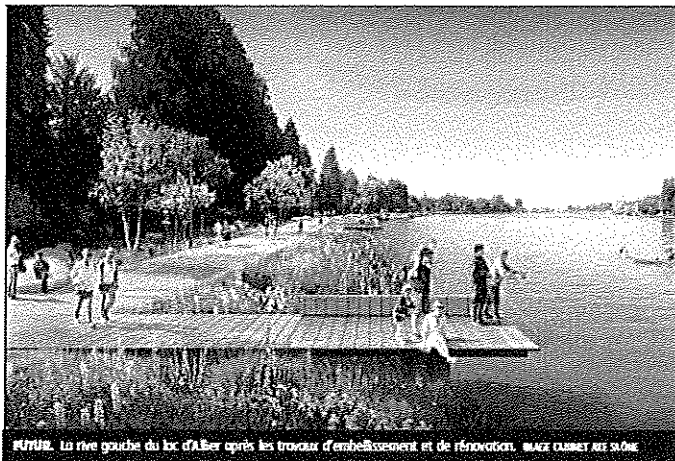
Comme la rive droite en son temps, le côté bellerivois du lac d'Allier va connaître, d'ici un an, une profonde mutation. Mais les riverains veulent avoir leur mot à dire...

Mathieu Perrinoud  
mathieu.perrinoud@lapresse.com

**A**ffluence des grands soirs, mercredi, au Palais du lac. Heureuse surprise, lors d'une de ces réunions publiques qui jouent souvent, malgré elles, la carte de l'intimité. Mais l'ampleur du projet, et sa nature, intéressent autant qu'ils inquiètent. Alors plus de 120 personnes se sont massées pour découvrir les contours de la future rive gauche du lac d'Allier. Avant de profiter de l'occasion pour interpellier les élus.

**1 Le projet.** Initialement, à moyen terme, seule la boucle des Isles devait profiter d'une cure de jeunesse, de la frontière d'Abrest jusqu'au pont de Bellèrve. Mais la donne a changé, le projet aist. Désormais, c'est toute la rive gauche du lac d'Allier, jusqu'au pont de l'Europe, qui changera radicalement de physionomie.

**2 Pourquoi cette évolution ?** « C'est apparu au fil des ans qu'il fallait aller plus loin », a expliqué Joseph Galliard, vice-président de Vichy Communauté et président du comité de pilotage du projet. Notamment à cause de l'affaissement notable des



Été 2016. La rive gauche du lac d'Allier après les travaux d'embellissement et de rénovation. MAZDUMET/AGF/AGF

berges. Mais un élément en particulier a accéléré l'agenda : le curage, dont le lac doit régulièrement faire l'objet, et qui permettra de travailler beaucoup plus facilement sur les rives.

**3 Les enjeux.** Les porteurs du projet espèrent faire de la rive droite un nouveau pôle de développement touristique et de loisirs. « La rive Allier et le Sichen sont les colonnes vertébrales du développement de notre territoire », a insisté Joël Herbach, patron de l'urbanisme vichyssois.

« Le secteur de la boucle des

Isles fait une soixantaine d'hectares, pourtant on pratique assez peu de surface », a renchérit Carlos Gonçalves, gérant du cabinet d'architectes Axe Saône, chargé de la mise en musique du projet.

**4 Dans le détail.** Les berges seront aménagées et renaturées. La velle sous le pont de Bellèrve sera élargie. Trois nouveaux sites d'accostage seront créés. Côté boucle des Isles, de nouvelles voitures verront le jour. La rue Declouze sera piétonnisée. Des parkings seront créés, offrant quelque place à terme, pour environ 180 aujourd'hui.

Des poteaux électriques seront enfouis, des glissières supprimées...

**5 Le calendrier.** Le projet sera présenté aux conseillers communautaires lors de la prochaine session de la collectivité, le 26 septembre. L'autorisation des services de l'État sera nécessaire, le lac et ses abords étant inscrits au titre des paysages. Ensuite, place à l'enquête publique. Enfin, le gros des travaux sera donc mené concomitamment au curage du site, soit de septembre/octobre 2018 à mars/avril 2019, date de la re-

### VU DU WEB

Sur notre page Facebook « La Montagne Vichy », vous avez été nombreux à suggérer des aménagements. Sélection :

#### Verdure

Si Patrick veut « des restos et de l'animation », vous êtes nombreux, à l'instar de Damien, à trouver que « des restos il y en a assez ! laissez-nous les arbres, les fleurs, un éclairage solaire pour la nuit, des points d'eau, et surtout réparer les planches », en prévoyant « un coup de frais au poste de secours, et des toilettes ! »

#### Équ

« Éclairage solaire, borne électrique pour téléphone portable et charge des gyropode, wifi gratuite », suggère Ilia, quand Max milite pour « un point d'eau pour les coureurs »

mise en eau.

**6 Le financement.** Le coût du projet est estimé à 20 millions d'euros, porté par trois collectivités : 6 millions de Vichy et 1 million de Bellèrve-sur-Allier. Le restant sera financé par des partenariats extérieurs. Cependant, Vichy portera seule le curage du lac (1 à 4 millions d'euros), et le changement des vannes du pont-barrage, également prévu à cette période (environ 12 millions d'euros). La cité thermale déboursera donc près de 20 millions d'euros... ■

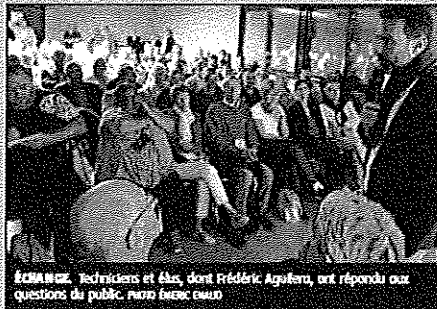
### QUESTIONS/RÉPONSES

### Pêche, aviron, jardins... les inquiétudes des riverains

Frédéric Agullera, adjoint au maire de Vichy, et Jérôme Joannet, maire de Bellèrve. Deux élus en première ligne pour répondre aux questions de l'assistance, qui ne les a pas ménagés. **Morceaux choisis**

**■ Handicap.** « Sur la rive droite, il y a trois points d'accès. Dans l'idéal, il faudrait un ascenseur de chaque côté du pont de Bellèrve, mais se pose un problème de dénivellation », a répondu Frédéric Agullera. L'élu a promis de passer le projet au point fin, afin « qu'il n'y ait pas de point non accessible ».

**■ Pêche.** Des représentants



ÉCHANGE. Techniciens et élus, dont Frédéric Agullera, ont répondu aux questions du public. PHOTO JACQUES CHAUN

d'associations locales sont montés au créneau, craignant de voir leur pratique chamboulée par les futurs aménagements. « Si votre question, c'est de savoir si les pêcheurs sont bienvenus, oui, clairement », a rétorqué Frédéric Agullera. Plus globalement, « il est nécessaire de savoir ce que l'on veut faire dans l'avenir de ce plan d'eau, en termes d'usage ». Une réflexion qui pourrait être entamée à l'été 2019.

**■ Entre deux rives.** « Aujourd'hui, deux passerelles sont en réflexion », a assuré l'élu de Vichy. La première dans le pro-

longement de l'avenue des Célestins, la seconde entre l'hippodrome et le futur éco-quartier. « Mais au bas mot, c'est 10 millions d'euros la passerelle ». Alors aucun calendrier n'est fixé.

**■ Gens du voyage.** Des « solutions » seront trouvées. Certains seront sédentarisés, d'autres se verront proposer des logements sociaux, a détaillé Jérôme Joannet.

**■ Jardins familiaux.** Ils seront conservés, et il est même envisagé de les agrandir, a promis le maire de Bellèrve. ■

Vichy

vichy

## RIVE DE L'ALLIER, CÔTÉ BELLERIVE

# Stationnement, pêche, piscine... les questions de la rénovation

JEAN-BAPTISTE DEBERRY

**A**près une présentation de la rénovation de la rive gauche de l'Allier, les élus et les techniciens ont apporté des réponses des habitants. Parmi les plus inquiets, les pêcheurs. Avant le début de la réunion publique, l'un d'eux déclarait « *il n'y a pas de projet pour nous* ». Au cours des questions, **Frédéric Aguilera**, adjoint vichyssois et vice-président de Vichy Communauté, a rassuré les pratiquants : « *Nous souhaitons garder les pêcheurs sur le lac d'Allier.* ».

**Frédéric Poisson**, personne à mobilité réduite, questionne sur l'accessibilité et le nombre de places dédiées aux personnes handicapées dans les parkings, qui seront aménagés. L'élue a assuré qu'il « *n'y aura aucun point inaccessible* ». Quant au stationnement, sur les 180 places à proximité des activités, il y aura une part pour les personnes à mobilité réduite.

### 35 MILLIONS D'EUROS

La question de l'ancienne piscine de Bellerive s'est aussi posée. « *Qu'en faire ?* », demande **Gérard Guillot**. Pour les élus, le sort de cet équipement sera tranché dans « *3-4 ans* ». Cet aménagement de la rive a



La réunion publique sur l'aménagement de la rive gauche de l'Allier a réuni une centaine de personnes, le mercredi 6 septembre.

aussi pour objectif de favoriser le développement économique. **Damien Forestier**, actuel propriétaire du Mirage à Vichy, a interrogé les élus sur la création de nouveaux restaurants. « *Aujourd'hui, nous souhaitons renforcer la position des restaurateurs présents. Nous sommes plus axés sur des loisirs nautiques. Mais s'il y a du développement économique, pourquoi pas ?* », explique **Jérôme Joannet**, maire de Bellerive.








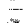













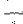



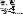



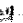
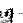





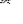











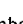






S'il n'a pas été abordé lors de la présentation, le financement a rapidement intéressé les habi-


tants. « *Le coût total est de 35 millions d'euros*, indique Frédéric Aguilera. *Les travaux des berges représentent un investissement de 20 millions d'euros, financé par l'Union Européenne (7 millions d'euros), Bellerive (1 million d'euros), Vichy (3 millions d'euros) et Vichy Communauté (7,8 millions d'euros).* » Le curage du lac d'Allier (3 millions d'euros) et le remplacement des vannes du pont-barrage (12 millions d'euros) sont à la charge de la ville de Vichy.



Registre mis à disposition du public en mairie de Vichy

aucune contribution n'a été déposée

2 Enquête dotée de  
26/09/2017  


le 6.09.2017.

M. BONNAMY - Jean Louis - 2 chemin de laize - 03200 Abrest  
Dans le projet de l'embellissement des berges entre les deux  
ponts avec dans jadis en compte la pose de Toilettes ? à  
ce jour les Toilettes existantes sont vétuste

Le 12/09/2017

Annie Bozier, propriétaire du 12 rue Claude Jorette  
Belleuve.  
La maison se situe p. 10 en bas à gauche  
et je souhaiterais que le ponton (fioc maison)  
soit conservé.

le 13.9.2017

M<sup>re</sup> et M<sup>me</sup> HEILIGENSTEIN le longchamp 1

Souhaitant que le parc qui s'étale à nos pieds ne soit  
pas trop impacté (surtout pas trop d'abattage d'arbres... qui nous  
protègent un peu du bruit du pont...)

Souhaitant aussi que les parkings soient le plus loin possible  
de nos habitations -

Merci d'avance

le 25/09/17

essais de M<sup>re</sup> Nicolas ROUGIER  
et M<sup>re</sup> Alexandre BARDIN SZPIEGAL -

dans le registre.

M<sup>re</sup> et M<sup>me</sup> Heiligenstein et  
d'associés.  
Christophe GOCEL  
Directeur des Services Techniques

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 39 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2017 - AMENAGEMENT - RENOVATION DES BERGES DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER ENTRE LA BOUCLE DES ISLES ET LE PONT DE L'EUROPE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

.....  
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 05/10/2017

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 28sept2017\_39B

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28sept2017\_39B-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 ,8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 39 B.pdf ( 003-240300426-20170928-28SEPT2017\_39B-DE-1-1\_1.pdf )